

Département des Hauts-de-Seine  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

***DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL***

**SEANCE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2014**

<p>NOMBRE DE MEMBRES  composant le Conseil : 35  en exercice : 35  présents : 32  représentés : 3  pour : 35  abstentions : 0  contre : 0</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**OBJET : Création des commissions communales et élections des membres**

L'An deux mille quatorze, le vingt deux avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le seize avril, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

**Etaient présents** : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLETT, P. RIBATTO, S. BOURDET, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, Maires-Adjointes ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM. MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADAORISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, J. NGALLE-EBOA, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, T. NAPOLY, C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absent représentés :**

M. FAYE	à	S. BOURDET
C. ALVARO	à	JM. GASSELIN
D. BEKIARI	à	P. BUCHET

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Muriel FOULARD est désignée pour remplir ces fonctions

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du 15 mars 2008 relative à la création des commissions municipales,

Sur la proposition du Maire,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : de procéder à la création de 3 commissions sous la présidence du Maire, ayant pour objet :

**Commission n°1** Finances, Personnel, Intercommunalité, Activités économiques, Emploi.

**Commission n°2** Démocratie locale, Animations, Politique de la ville, Culture, Vie scolaire et périscolaire, Sports, Jeunesse, Enfance, Prévention, Sécurité, Action sociale, Santé, 3ème âge.

**Commission n°3** Travaux, Urbanisme, Logement, Environnement, Espaces verts, Déplacements, Personnes handicapées.

**Article 2** : Sont élus dans les commissions municipales suivantes :

Commission n°1	Commission n°2	Commission n°3
Laurent VASTEL	Laurent VASTEL	Laurent VASTEL
Philippe RIBATTO	Françoise GAGNARD	Jean-Michel DURAND
Jean-Michel DURAND	Anne BULLET	Roger LHOSTE
Jean-Luc DELERIN	Séverine CROCI	Michel FAYE
Jean-Paul AUBRUN	Véronique FONTAINE-BORDENAVE	Muriel GALANTE-GUILLEMINOT
Dominique LAFON	Muriel GALANTE-GUILLEMINOT	Sandrine LE ROUZES
Muriel FOULARD	Céline ALVARO	Emmanuel CHAMBON
Suzanne BOURDET	Véronique RADAORISOA	Jules NGALLE-EBOA
Christian BIGRET	Thomas NAPOLY	Jean-Marie GASSELIN
Anne-Marie MERCADIER	Jean-Claude PORCHERON	Véronique FONTAINE-BORDENAVE
Michele-Elisabeth MORIN	Razika BENMERADI	Christian BIGRET
Annie SOMMIER	Claudine MARAZANO	Jean-Jacques FREDOUILLE
Jean-Jacques FREDOUILLE	Françoise ZINGER	Stéphane CICERONE
Gilles MERGY	Stéphane CICERONE	Despina BEKIARI

**Article 3** : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
Le Maire,  
Laurent VASTEL



Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception

En Préfecture le 30/04/2014

Publication/Affichage le 02/05/2014

Pour le Maire et par délégation

La Directrice Générale Adjointe autorisée